

PROVINCE SUD Direction de l'environnement	ARRIVEE LE 13 MAR. 2014							
	N° 880A							
	Dit.	CM M	CM EDT	CM cyné	SAF	SPPR	SC3	SAPA
AFFECTE						U		
COPIE								
OBSERVATIONS	19/13 yr → 151 21103 SD							

DECLARATION DE MISE EN SERVICE D'INSTALLATIONS CLASSEES

Conformément aux articles 415-7 et suivants du code de l'environnement de la province Sud

L'EXPLOITANT Société Immobilière de Calédonie (SIC)

déclare avoir mis en service la ou les INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE

L'ENVIRONNEMENT suivantes : Ouvrage de traitement et d'épuration des eaux usées de la résidence Biloéla,

commune de BOULOUPARIS

Station d'épuration type BLOKIT 60 installée par l'entreprise SOCOMETRA de Capacité 60 EH

Déclaration n°2013-37644/DENV du 7 novembre 2013.

en date du 26 février 2014.

Fait à : Nouméa, le 10/03/2014

Signature du déclarant : Société Immobilière de Nouvelle-Calédonie